



Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Vire

Groupe de travail n° 2 « Milieux et Usages »

Réunion n° 5

Compte-rendu

Mardi 10 mars 2009

Hôtel de la Communauté de Communes de Saint-Lô

Étaient présents

ALLAIN Christian	Vice-président de l'AAPPMA de Saint-Lô
ASSELIN Sylvie	Base CK de Condé-sur-Vire
BARON Sonia	DIREN de Basse Normandie
BARRAULT Stéphan	Manche Tourisme
BERNARD Carole	SDSL
BESSON Myriam	FD des chasseurs de la Manche
BOEM Lucien	Conseiller général du canton de Saint-Jean-de-Daye
BRUN Rémy	DDAF de la Manche
CHAPDELAIN Marie	CATER de Basse Normandie
CHARDON Audrey	Association « Pour la Vire »
CHEREAU Loïc	Représentant du GRAPE de Basse Normandie
DESDEVICES Albert	Président de la FDPPMA de la Manche
DIVES Roland	Président du SIAEP de Condé-sur-Vire
DUDOUIT Gérard	Président de l'AAPPMA de Condé-sur-Vire
GUESNON Janick	Onema du Calvados
GROULT Jacques	Représentant Gérard GUIFFARD, Président de l'Association « Pour la Vire »
HERMAN Richard	Représentant le Président de la Chambre d'Agriculture du Calvados
HUBERT Etienne	Natura 2000 Souleuvre
JORET Daniel	Vice-président du SMVV
JOUBIN Samuel	Ville de Saint-Lô
LEMOIGNE Jacques	Représentant le Président de la Chambre d'Agriculture de la Manche
KONING Jean	Délégué USIDO - ELVIR
LALLEMENT Hugues	Chambre d'Agriculture de la Manche
LE GRAND Isabelle	Agence de l'Eau
LEFRANCOIS Robert	Maire de Le Tourneur

LOHIER Pascale	Ville de Vire
METTE Paul	Vice-président de la Communauté de communes de Vire
OZENNE Philippe	Maire adjoint de Moyon
QUENAUULT Franck	PNRMCB - SAGE Douve-Taute
PASDELOU Benjamin	Base de CK-pêche de Pleines-Oeuvres
PUCHALSKI Isabelle	Région Basse Normandie
SOYER Damien	FDPPMA de la Manche
THIENNETTE Philippe	Président de « UFC Que Choisir » Saint-Lô
THOUROUDE Guillaume	Délégué du CRDA du Bocage
VIRLOUVET Jérôme	Groupement d'Agriculture Biologique de la Manche
VALLEY Hubert	Président de l'AS de Saint-Fromond
VOIDYE Gérard	Président de l'Union des AS de la basse Vire

Étaient excusés :

BERNE André	Directeur des Bocages Normands - Agence de l'Eau Seine Normandie
BRANELLEC Claude	Agence de l'Eau
BRECY Rolande	Présidente du PNRMCB
COUSIN Jean-Yves	Maire de Vire, président de la CC de Vire
FOULON Auguste	Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Manche
HAMEL Philippe	Manche Tourisme
MANQUEST Benoît	Conseil général de la Manche
MONTORI Jérôme	Ville de Vire
QUINETTE Dominique	Délégué de la CC de la Région de Daye
RICHARD Arnaud	Onema
TALHOUARNE Corinne	Manche Tourisme

Le groupe de travail est présidé par Monsieur JORET.

Le compte-rendu de la réunion précédente appelle les remarques suivantes :

Ch. Allain : il est indiqué que la police de l'eau prend acte des projets soumis à déclaration dans le cadre de la loi. Cela soulève la question de l'autorité en matière d'eau ? Qui est aux commandes ? Cette question a aussi été posée lors de la journée « Quelles rivières pour nous demain ? ».

R. Brun rappelle que c'est le Préfet qui a autorité en matière de police de l'eau.

Ph. Thiennette : il est regrettable que les représentants des propriétaires des microcentrales soient absents des groupes de travail. Il serait intéressant d'entendre leur position vis-à-vis de la ligne directrice du SAGE qui s'oriente vers la renaturation des masses d'eau fortement modifiées.

Par ailleurs, il manque à l'état des lieux du SAGE la cartographie des lieux de rejet (eaux domestiques, eaux industrielles...).

Le SAGE doit communiquer auprès du grand public sur la procédure à suivre en cas de problème de pollution ou d'atteinte aux milieux aquatiques : qui saisir... ?

Le compte-rendu est approuvé.

1 - Bilan de la journée « Quelles rivières pour nous demain ? »

Sur les 600 invitations, **142 personnes** (minimum) ont participé à la journée (matin et/ou après-midi) dont 23% d'élus, 30% pêcheurs et 17% d'usagers.

Les participants semblent satisfaits de l'organisation et des présentations proposées. Les retours sont positifs.

Le fil conducteur de cette journée était le suivant : Sur la Vire, comme sur la plupart des fleuves, les aménagements se sont succédé pour répondre aux besoins sociaux et économiques d'un moment. Les besoins évoluent et disparaissent. Les ouvrages deviennent inutiles mais perdurent. Que fait-on de cet héritage ?

Les questions de la salle ont surtout porté sur l'agriculture (pratiques agricoles, agriculture dans le marais...), l'histoire et la gouvernance dans le domaine de l'eau.

Sur le volet agricole :

I. Le Grand interpelle les membres de la profession agricole sur l'opportunité d'organiser une démarche similaire d'une demi-journée sur « l'agriculture et les rivières ».

J. Lemoigne confirme qu'il est impossible de passer à côté de ce sujet, l'agriculture étant un volet économique important tant dans la Manche que dans le Calvados.

Sur l'histoire :

L'animatrice du SAGE de l'Orne a présenté les résultats d'une étude très intéressante et très détaillée sur l'évolution historique des usages et des aménagements de l'Orne et de ses affluents.

I. Le Grand estime qu'une étude similaire sur la Vire serait très intéressante. En effet, si l'on cherche à réduire l'impact de certains ouvrages sur la qualité physico-chimique et biologique de nos cours d'eau (par arasement, dérasement, aménagement...), on ne cherche pas à faire table rase du passé.

Les connaissances acquises dans le cadre du SAGE pourraient être mises en valeur de différentes façons : documentations, aménagements pédagogiques...

L. Boëm adhère tout-à-fait à cette idée qui devrait intéresser tous les bourgs bordant la Vire.

L. Chéreau souhaite qu'un résumé de l'étude de l'Orne soit remis au groupe de travail.

Ch. Allain : Il est important de bien comprendre que chaque ouvrage a été construit pour répondre à un besoin précis. La plupart de ces besoins ont disparu mais les ouvrages demeurent, sans rôle vis-à-vis des activités économiques et sociales actuelles mais dommageables pour le cours d'eau.

2 - L'impact économique de la renaturation

Les éléments collectés auprès de différents partenaires ont permis de confronter les chiffres retenus par le bureau d'étude SCE (Cf Compte-rendu réunion n°3) :

Canoë-kayak : 12 000 sorties (ou personnes) en année moyenne – dont 50 % d'enfants, CA = env. 105 000 €,

Hydroélectricité :

A raison d'un coût de rachat maximal de 10,25 c€/kWh, la vente de l'électricité est estimée à : 454 500 €/an pour les 8 microcentrales (soit en moyenne 56 800 €/an/microcentrale).

Pêche : En conservant le ratio de 258 €/ pêcheurs, l'activité est chiffrée à 687000 €. Seules 19 cartes de pêche « vacances » ont été vendues en 2007.

A. Desdevises : Depuis la mise en place de l'EHGO, les pêcheurs de 69 départements qui se sont acquittés d'un timbre spécifique dans leur département d'origine n'ont plus à acheter de « carte vacances ». Il est donc très difficile d'estimer les retombées économiques de cette activité.

Une enquête menée sur la Sélune montre que chaque pêcheur de salmonidés dépense 1500 €.

Les concours de pêche au coup sont susceptibles de générer des retombées non négligeables. Celles-ci seront estimées avec le concours de la fédération de pêche.

Cela pose également la question du devenir des baux de pêche. Une AAPPMA n'existe que si elle dispose de baux de pêche. Ceux-ci sont concédés par l'Etat. Qu'en sera-t-il après le transfert au SDSL ?

Randonnée sur le halage : les retombées du tourisme cycliste sont évaluées à 50 000 à 100 000 €, auxquels s'ajoutent les autres randonneurs (pédestres, équestres).

Usage	Evaluation SCE	Evaluation SAGE
Hydroélectricité	9 M€/an ?	450 000 € /an ?
Loisirs nautiques (canoë-kayak)	26 800 € / an + bénéfice social	105 000 € / an + bénéfice social
Pêche	774 000 € / an	> 700 000 € / an
Randonnée	Non chiffré	Env. 70 000 € / an
Observatoire piscicole	Non chiffré	Non chiffré

Ch. Allain : les chiffres ne doivent pas être présentés de la même façon s'il y a bénéfice privé (hydroélectricité) et bénéfice public (pêche, randonnée, canoë-kayak...).

L'observatoire piscicole :

D. Soyer : En 2008, 800 personnes ont été enregistrées à l'observatoire des Claires de Vire. Les visiteurs viennent en majorité de la Manche. Depuis 2009, la fédération assure la promotion de cet équipement pédagogique auprès des collègues.

L. Boëm estime que le site des claires de Vire n'est pas suffisamment valorisé. Les zones humides, la faune et la flore du site pourrait contribuer à la constitution d'un pôle environnement plus ambitieux.

A. Desveiges : le site est ouvert 2 jours / semaine et sur rendez-vous. La Fédération ne peut faire plus avec les moyens humains actuels dont elle dispose.

D. Joret : le site ne fonctionnera pas correctement pour le tourisme tant qu'il ne sera pas ouvert tous les jours,

L'activité agricole :

L. Chéreau : l'évaluation ne considère que les usages liés directement au cours d'eau. L'enjeu du SAGE porte sur la conservation des milieux aquatiques liés au lit majeur, avec d'éventuels travaux de reméandrage. Il faut donc également s'intéresser aux activités situées dans le lit majeur (agriculture notamment).

H. Lallement propose de se concentrer sur les tronçons concernés par une renaturation.

G. Voidye demande à ce que soit également étudiée la possibilité de reculer les digues endommagées qui se retrouvent à la verticale du cours d'eau.

S. Barrault souhaite que le volet haie soit étudié.

H. Lallement : il faut se méfier de chercher à maintenir une situation ancienne en pensant que « c'était mieux avant ». Il ne faut pas oublier qu'il y a des usages sur le cours d'eau mais qu'il y a aussi des activités économiques sur le bassin. De la même façon, il ne faut pas

systématiquement diaboliser les cultures en bords de cours d'eau. Les transferts dépendent de connexions hydrauliques très complexes et certaines parcelles plus éloignées peuvent avoir un impact plus important.

Le réempoissonnement :

B. Padelou : Il y a-t-il une évaluation des coûts de déversement et de leur impact sur les populations piscicoles en place ?

A. Desdevises : dans la Manche, la quantité de truites déversées s'est considérablement réduite en 10 ans en passant de 30 t à 18 t. Les truites sont déversées la semaine précédant l'ouverture et 90% d'entre-elles sont capturées le premier jour de pêche. Ces déversements ont lieu le plus souvent en eaux closes.

Il y a également des déversements dans des cours d'eau tellement abimés (par des travaux de curage notamment) que l'on y retrouvera jamais de poissons sauvages (ex : l' Ay).

I. Le Grand : l'objectif est bien, à moyen ou long terme, de ne plus avoir de territoires dans un tel état qu'ils ne puissent être colonisés par la vie sauvage. D'autres SAGE ont localisé les lâchers de poissons pour évaluer leur impact.

A. Desdevises : d'ici 10 ans, les déversements se réduiront à 4 à 5 t. uniquement en eaux closes.

3 – La zone humide de la basse-Vire (site Natura 2000)

Présentation de Nicolas Fillol, animateur Natura 2000 au PNRMCB

La basse vallée de la Vire abrite 2 habitats d'intérêt européen : les prairies tourbeuses et les réseaux de fossés.

Ces habitats sont protégés car ils sont essentiels à la survie d'espèces menacées : poissons migrateurs (grande alose, lamproie, saumon) et oiseaux (cigogne blanche, butor étoilé, busard cendré, busard des roseaux, vanneau huppé et courlis cendré). Le rôle des genets est cité pour mémoire puisqu'il a disparu depuis 2000.

La basse-vallée de la Vire est située sur l'un des deux grands axes de migration des anatidés. Ce n'est pas un site de remise mais un important territoire d'alimentation.

Le territoire est essentiellement utilisé par l'agriculture (prairies permanentes, quelques cultures) et les gabions. Tous les dispositifs d'aide environnementaux y ont été expérimentés :
- CAD (essentiellement pour de la gestion extensive),
- MAET depuis 2007 (gestion extensive et zéro fertilisation).

La gestion de l'eau est assurée par les Associations Syndicales auxquelles les propriétaires sont obligés de cotiser. Cinq AS couvrent la basse-Vire. Elles sont regroupées au sein de l'Union des AS qui assure l'entretien des digues et des portes à flot.

5 enjeux ont été identifiés :

- ☞ Maintenir la diversité des pratiques de gestion (agricoles, cynégétiques,..),
- ☞ Maintenir un paysage ouvert : en prévenant le cloisonnement par les plantations de peupliers notamment,
- ☞ Favoriser le développement des espèces de « roselières » : en créant un réseau de petites parcelles de « roselières ».
- ☞ Assurer la libre circulation des poissons migrateurs : Peu d'obstacles sur la basse-Vire (les portes à flot et Porribet sont franchissables).
- ☞ Prévenir l'assèchement des sols durant l'étiage / Favoriser une mosaïque de niveaux d'eau,
- ☞ Limiter l'impact des espèces invasives : ragondins, rats musqués pour la faune / jussie, myriophylle du Brésil. En France, la lutte contre ces espèces se chiffre en milliers d'euros. La seule technique efficace est d'agir sur les premiers foyers grâce à une surveillance du territoire.

Ces préconisations ont déjà été confrontées à l'avis des acteurs locaux. Elles seront soumises au prochain comité de pilotage Natura 2000.

- ☞ **Les membres du SAGE peuvent faire des propositions pour amender le document s'ils le souhaitent.**

Remarques des participants :

Ch. Allain demande à ce que soit ajouté deux autres espèces en voie de disparition à l'enjeu biologique : le brochet et l'anguille.

N. Fillol indique que ce n'est pas possible, la liste d'espèces retenues pour chaque site ne pouvant pas être modifiée.

- ☞ **R. Brun : Le SAGE devra s'assurer de la cohérence des enjeux identifiés sur le territoire par les différents programmes.**

A. Desdevises demande à ce que le silure soit ajouté à la liste des espèces invasives.

N. Fillol indique que là encore ce n'est pas possible. Les listes sont définies au niveau régional. La liste est validée pour la flore et en cours d'élaboration pour la faune.

L. Chéreau indique avoir observé des stations de myriophylle sur le cours de l'Elle.

N. Fillol indique que la renouée du Japon, très présente dans le bocage, n'est pas observée dans le marais.

N. Fillol : la richesse du marais perdure grâce à l'entretien assuré par l'agriculture. En cas de déprise, les prairies tourbeuses sont vite colonisées par les saules.

- ☞ **Des outils seront proposés aux acteurs locaux pour pérenniser ou améliorer les modes d'entretien (ne pas boiser, drainer, niveler, ou mettre en culture les parcelles, ne pas creuser de mares de plus de 100 m2...),**
- ☞ **Les parcelles situées dans le périmètre pourront être exonérées de la Taxe Foncière Non Bâtie.**

4 – Les Coteaux calcaires et anciennes carrières de La Meauffe, Cavigny, Airel, (site Natura 2000)

Présentation de Nicolas Fillol, animateur Natura 2000 au PNRMCB

C'est un ancien site industriel utilisé par les chauves-souris.

Les actions à mettre en place porte sur des aménagements physiques pour éviter le dérangement et la gestion des prairies situées autour des grottes correspondant aux zones d'alimentation.

- ☞ **R. Brun : Ces milieux protégés par Natura 2000 pour leur intérêt biologique sont des milieux très anthropiques : réseaux de fossés, carrières. Leur pérennité dépend de leur mode d'entretien.**

5 – Les mares

Présentation de Loïc Chéreau, animateur du Pôle-Relais « Mare et Mouillères de France » au Conservatoire des Espaces Naturels de Basse-Normandie

La jurisprudence considère comme mare : « une dépression sans écoulement naturel, recouverte d'eau stagnante ».

Une définition plus restrictive a été proposée à l'échelle de la Basse-Normandie : une mare a une surface inférieure à 1000 m² et n'est jamais connectée de façon permanente ou temporaire à un cours d'eau.

Les mares jouent un rôle hydrologique important : elles permettent d'évacuer l'eau des chemins, de limiter les phénomènes d'érosion et d'écrêter les crues. Elles ont des rôles agronomique (par l'abreuvement du bétail,) paysager et éducatif.

A l'échelle régionale, parmi les milieux aquatiques (cours d'eau...) ce sont les mares qui contribuent le plus à la diversité entomologique. La taille de la mare a peu de lien avec sa

richesse spécifique en Coléoptères et en amphibiens. Un semis de mares présente une richesse spécifique et une valeur patrimoniale plus fortes qu'un plan d'eau d'une superficie équivalente.

Sur le territoire du SAGE Vire, le niveau de connaissances concernant la biodiversité associée aux mares est faible. Une étude de cas dans le bocage saint-lois a démontré que 50% des mares ont disparu au cours des 10 dernières années.

- ☞ Il ne faut pas confondre « mares » & « plans d'eau »,
- ☞ Il est nécessaire de connaître les semis de mares puis de les restaurer en opérant à des choix bien argumentés,
- ☞ Il faut valoriser toute action en faveur des mares en informant élus et citoyens.

Contact : Loïc Chéreau : cfen.bassenormandie@wanadoo.fr

6 – La Souleuvre (site Natura 2000)

Présentation d'Etienne HUBERT, animateur Natura 2000 au CPIE des Collines Normandes

Le périmètre Natura 2000 de la Souleuvre couvre 2 200 ha des 12 000 ha du bassin versant, il n'inclut pas la tête de bassin.

Il concerne 3 communautés de communes : Bénvy-Bocage, Vassy et Aunay-Caumont.

En avril, le prochain comité de pilotage validera le diagnostic. Les mesures préconisées devraient pouvoir s'appliquer à partir de juin 2009.

Les espèces ciblées sur le site sont : Le saumon atlantique, le chabot, la lamproie de Planer et l'écrevisse à pattes blanches.

Pendant le diagnostic, 6 nouvelles espèces sensibles ont été inventoriées :

- deux amphibiens : la grenouille agile et le triton marbré
- deux oiseaux : la cigogne noire et le martin-pêcheur
- deux insectes : le Lucane cerf-volant et l'Ecaille chinée.

La Souleuvre est l'un des bastions de l'écrevisse à pattes blanches et un affluent fortement colonisé par le saumon. La fédération de pêche de la Manche y a recensé 300 tacons (saumons de 0 à 1 an) en 2008.

Les principales perturbations relevées sont : le piétinement des berges par le bétail, le passage du bétail et des engins dans le lit du cours d'eau et les ouvrages de franchissement et de retenue sur tout le bassin (moulins, plans d'eau, buses, ponts...).

La Souleuvre est un des 2 bassins bas-normands les plus sensibles à la sécheresse. La qualité de l'eau est en demi-teinte surtout pour les nitrates (en hausse constante, dépassant parfois 50 mg/l) et particules en suspension.

Les préconisations porteront notamment sur les éléments suivants :

- 1- Assurer l'intégrité physique des cours d'eau,
- 2- Garantir la qualité de l'eau,
- 3- Restaurer la continuité écologique,

...

Contact Etienne Hubert : e.hubert@cpie-collinesnormandes.org / 02.33.96.69.94

La prochaine réunion est fixée au vendredi 3 avril 2009 à 9h30 à la CCASL.

Pour Mme BRECY, Le président du groupe de travail « Milieux et usages »,

Daniel JORET